

Fraude envers les consommateurs « systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux » des poulets de chair

Hier, l'émission « Kassensturz » de la SRF a jeté un coup d'œil derrière les coulisses du programme de bien-être des animaux « SST ». Les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux promettent beaucoup plus que ce qu'ils peuvent tenir. Tier im Recht (TIR ; fondation pour l'animal en droit) a déjà attiré l'attention sur cet inconvénient dans une expertise juridique détaillé il y a deux ans.

02.06.2021

La consommation de volaille est une tendance dans la Suisse entière. Depuis des années, le nombre de poulets de chair engraisés en Suisse est en augmentation, comme le montre le bulletin du marché de la viande de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Pour pouvoir produire de manière compétitive, on utilise des animaux reproducteurs à haute performance, c'est-à-dire des poulets qui passent de poussin de 60 grammes au poulet de chair de deux kilogrammes dans une période de quatre à cinq semaines. Il est bien évident que cet engraissement turbo ne peut pas rester sans conséquences pour les animaux.

À cause de leurs effets graves sur la santé et le bien-être des animaux, il faut classer les lignées d'élevage correspondantes comme élevage cruel interdit en Suisse. Cependant, l'élevage des animaux n'a pas lieu directement en Suisse. Les animaux sont généralement importés en Suisse comme poussins fraîchement éclos provenant de grands couvoirs étrangers. Alors que la durée des transports d'animaux est en principe limitée à huit heures en Suisse, les poussins peuvent être transportés jusqu'à 48 heures dans le cadre d'importations.

Près de 100 % de tous les poulets de chair suisses proviennent de groupes de sociétés étrangères qui produisent les « poulets hybrides » correspondants comme produits de masse – les conditions de production diffèrent considérablement de la petite paysannerie suisse, comme cela est souvent propagé dans la publicité. 97 % de ces animaux sont détenus dans des systèmes de stabulation – soi-disant – particulièrement respectueux des animaux selon le programme de bien-être animal SST. Les détenteurs sont récompensés pour cet effort supplémentaire par des paiements directs spécifiques. L'effort supplémentaire inclut, d'une part, le fait qu'ils doivent offrir un certain nombre de places élevées à une partie des poulets de chair. Les perchoirs, tels qu'utilisés par des poulets en bonne santé, ne sont pas utilisables pour les poulets de chair comme ils sont beaucoup trop lourds. De plus, il faut fournir une zone de litière et une aire à climat extérieur aux animaux. Toutefois, les recherches montrent que la litière dans un élevage intensif avec des milliers d'animaux entraîne des brûlures douloureuses aux coussinets plantaires à cause de la contamination inévitable. En outre, l'aire à climat extérieur, la mesure de bien-être animal qui est toujours soulignée comme une performance particulière, ne doit être accessible que dans des conditions météorologiques favorables, seulement à partir d'une certaine température extérieure et qu'à partir du 22e jour de vie des poulets de chair (qui vivent environ 35 jours). Cependant, on peut observer que la capacité à marcher des poulets de chair de croissance rapide diminue à partir de cet âge à cause de la forte prise de poids et une

présence plus fréquente des troubles physiques qui y sont associés. Une grande partie des animaux n'atteint donc jamais l'aire à climat extérieur.

Les mesures de bien-être animal propagées visent à satisfaire les exigences de base des animaux conforme aux besoins de l'espèce, tels que le mouvement, le grattage, le picage et l'air frais. Ces mesures ne devraient donc pas être récompensées comme une performance particulière, comme ils représentent plutôt le niveau minimum d'un élevage de poulets conforme à la protection des animaux, qui doit être considéré selon les principes de la loi sur la protection des animaux (comme l'art. 6 al. 1 de la LPA). Cependant, par l'utilisation d'animaux élevés de manière défectueuse et la tolérance de populations et de densités animales élevées, les mesures dites de bien-être animal dégénèrent en mauvais traitements infligés aux animaux, comme le prouvent également et sans doute les images d'un inspecteur montrées dans l'émission [« Kassensturz » du 1er juin 2021](#).

Pour le compte de l'organisation de droit des animaux [Tier-im-Fokus](#), la TIR a mené une enquête approfondie sur les exigences légales et la pratique du système SST dans le domaine de l'élevage de poulets de chair en 2018/2019. Dans son expertise juridique, elle a conclu que les principes de base du droit de la protection des animaux sont systématiquement ignorés et vidés de leur sens dans les exploitations SST. Néanmoins, ces exploitations reçoivent de manière injustifiée des subventions publiques pour des services spéciaux pour le bien-être des animaux au sens d'un « mode de production particulièrement en accord avec la nature et respectueuses de l'environnement et des animaux », conformément à l'art. 104 al. 3 let. b de la Constitution fédérale. De plus, les aliments produits conformément aux SST peuvent être déclarées comme « particulièrement respectueuses des animaux » dans le cadre de la commercialisation. Les consommatrices et consommateurs paient un prix plus élevé parce qu'ils croient qu'ils achètent des produits de viande produits de manière particulièrement respectueuse des animaux. Ils sont ainsi trompés. L'élevage de poulets de chair conformément au programme de bien-être animal SST ne contrevient pas seulement aux attentes des consommatrices et consommateurs, mais il porte également gravement atteinte à la dignité des animaux protégée par la Constitution.

En vue des infraction juridiques graves, la TIR a essayé dans le passé de critiquer ces abus au moyen de plusieurs dénonciations pénales ([voir la news de la TIR du 2.2.2018](#)) – sans succès. Les autorités tolèrent les systèmes de stabulation SST ; des animaux déshydratés, blessés et morts qui périssent en masse sont acceptés comme un effet secondaire indésirable de la production animale conforme au marché. Des conversations avec l'industrie de la volaille et les offices fédéraux compétents n'ont pas encore rencontré de succès non plus jusqu'à présent. Néanmoins, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a lancé, notamment grâce à nos efforts, un [programme prioritaire pour la volaille](#), dans le cadre duquel des contrôles approfondis concernant la protection des animaux doivent être effectués, entre autres, dans les élevages de poulets de chair. L'objectif est d'étudier les problèmes de santé causés par l'élevage et la stabulation. Cependant, une évaluation n'est pas prévue avant 2023 au plus tôt.

Dans sa prise de position concernant [l'interpellation 18.3320 « Poulailleurs d'engraissement. Quelles conséquences faut-il tirer de cette escroquerie ? »](#) par la conseillère nationale Irène Kälin (Les Vert-e-s / AG), le Conseil fédéral se réfère à la responsabilité des détenteurs d'animaux et

ne voit pas la nécessité d'agir. Comme réponse à la [motion 21.3404 « Pas de modes d'élevage cruels dans les poulaillers d'engraissement »](#) de la conseillère nationale Meret Schneider (Les Vert-e-s / ZH), le Conseil fédéral a argumenté avec la question du prix : une production de viande qui réponde mieux aux besoins des animaux serait associée à des prix plus élevés pour les consommateurs – ce qui n'était pas souhaité et favorisait l'importation de marchandises moins chères de l'étranger. Le Parlement n'a pas encore abordé ces questions et n'a pas traité les interventions en séance plénière.

Une nouvelle approche est urgente à plusieurs niveaux : les exigences en matière du système de production soutenu par l'État dans le domaine de l'engraissement des volailles doivent être considérablement renforcées ; en particulier, l'utilisation d'animaux reproducteurs à croissance rapide doit être systématiquement abandonnée et les stocks d'animaux doivent être notablement réduits. Les infractions aux principes de la législation sur la protection des animaux ne doivent plus être acceptées comme élément d'engraissement et légitimées au moyen de l'ordonnance, mais doivent être strictement sanctionnées. De plus, l'importation de produits fabriqués à l'étranger dans des conditions de mauvais traitements infligés aux animaux doit être réglementée. Enfin, la Confédération doit mener un travail d'éducation efficace auprès de la population : la consommation régulière de viande n'est possible qu'au détriment du bien-être animal, c'est pourquoi une réduction drastique de la consommation est inévitable.

Au lieu de cela, la Confédération soutient la commercialisation de la viande suisse avec environ six millions de francs supplémentaires par an dans le cadre de la promotion des ventes, cf. la prise de position du Conseil fédéral sur la [question 20.1085 « Promotion de la viande suisse ou information objective des consommateurs ? »](#) et [sur l'interpellation 20.4176 « La promotion des ventes de viande suisse va-t-elle à l'encontre des objectifs de sécurité alimentaire prévus par la Constitution ? »](#), toutes deux déposées par le conseiller national Kilian Baumann (Les Vert-e-s / BE). [L'initiative parlementaire 15.493 « Pas de subventions en faveur des publicités pour la viande »](#) du conseiller national Beat Jans (PS/BS), déposée précédemment, n'a pas eu du succès non plus, tout comme la pétition de Tier-im-Fokus. Cependant, une réduction de la consommation de viande par la population suisse est quasiment impossible avec une [publicité](#) financée, dans laquelle le bien-être animal est utilisé comme argument principal pour manger de la viande suisse.

La TIR demande aux autorités, au Conseil fédéral et au Parlement d'assurer de manière efficace la protection des animaux. Depuis quelques années, de plus en plus d'initiatives populaires fédérales sont lancées qui demandent un traitement respectueux des animaux et de la nature, notamment dans le cadre de la production alimentaire. Ce sont des signes sérieux de la part de la population qui montrent qu'il est urgent d'agir. La TIR recommande aux consommateurs d'opter pour des aliments d'origine végétale et de contribuer par conséquent à réduire la souffrance des animaux.